

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DINITROL 447 Black

UFI: MV3F-F0Y5-U008-EEH1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail: msds@dinol.com
Interlocuteur: Labor
Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
xylène
colophane
Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 2 de 20

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention**

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317

Conseils de prudence

P280

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 3 de 20

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			30 - < 35 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
1330-20-7	xylène			10 - < 15 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
8050-09-7	colophane			5 - < 10 %
	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317			
141-78-6	acétate d'éthyle			1 - < 5 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatics			1 - < 5 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412			
25085-50-1	Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol			1 - < 5 %
	Skin Sens. 1; H317			
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques			1 - < 5 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
64-17-5	Ethanol			1 - < 5 %
	200-578-6		01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc			< 1 %
	231-944-3	030-011-00-6	01-2119485044-40	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 4 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 10-20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8700 mg/kg	
8050-09-7	232-475-7	colophane	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg	
	927-241-2	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4951 mg/kg	
128601-23-0	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
64-17-5	200-578-6	Ethanol	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
7779-90-0	231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc	< 1 %
		par inhalation: CL50 = > 5,7 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 5 de 20

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Formation de: Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 6 de 20

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 7 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
1330-20-7 xylène				
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m ³
8050-09-7 colophane				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	117 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	17 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	10 mg/kg p.c./jour
141-78-6 acétate d'éthyle				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatics				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 8 de 20

128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	150 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	32 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	11 mg/kg p.c./jour
64-17-5	Ethanol		
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	114 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	0,83 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 9 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
8050-09-7	colophane	
Eau douce		0,005 mg/l
Eau de mer		0,0005 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,007 mg/kg
Sédiment marin		0,0007 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		21,4 mg/kg
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
64-17-5	Ethanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	
Eau douce		0,0206 mg/l
Eau de mer		0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg
Sédiment marin		56,5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,100 mg/l
Sol		35,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 10 de 20


Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle Temps de pénétration:

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	88 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,7 vol. %
Point d'éclair:	- 12 °C DIN 51755
Température d'auto-inflammation:	200 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 11 de 20

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

85 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

1,02 - 1,06 g/cm³ ISO 2811

Densité de vapeur relative:

non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

51,80 %, water: 0,02 %

Teneur en corps solides:

46 - 50 %

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

400 - 600 mPa·s

(à 20 °C)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 12 de 20

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 17158 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 94,37 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 12,87 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 13 de 20

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat		
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 8700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 10-20 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
8050-09-7	colophane				
	orale	DL50 2800 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 5620 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 50 mg/l	Rat		
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics				
	orale	DL50 4951 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat		
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin		
64-17-5	Ethanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 50 mg/l	Rat		
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,7 mg/l	Rat		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 14 de 20

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (colophane; Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 15 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	30-100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	86 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2-8 mg/l		Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h		
8050-09-7	colophane					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	400-410	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>1 mg/l	4 d	Danio rerio	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>10000	3 h	Boue activée	
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	230 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3300		Desmodesmus subspicatus	48 h
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	2900		Pseudomonas putida	16 h
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1 - 10	96 h		
64-17-5	Ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 16 de 20

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	OCDE 301F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
141-78-6	acétate d'éthyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4-5,2
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 17 de 20

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Solution d'enrobage, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Hydrocarbons, C9, aromatics), MARINE POLLUTANT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 18 de 20



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		364
IATA-Quantité maximale (cargo):		60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

 E2
 : Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

 DANGEREUX POUR
 L'ENVIRONNEMENT: Oui

 Matières dangereuses: bis(orthophosphate) de trizinc
 Hydrocarbures, C9, aromatiques

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

 Directive 2004/42/CE relative à COV 51,8 % (539 g/l)
 dans les vernis et peintures:

 Sous-catégorie selon la directive Primaire - Surfaceur/bouche-pores et primaire divers (pour métaux),
 2004/42/CE: Valeur limite de COV: 540 g/l

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

 Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
 jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par
 le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les
 femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

 Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans
 la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 19 de 20

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,8,9,14,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Black

Date de révision: 10.11.2023

Code du produit: 5100

Page 20 de 20

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)